jugera d'après un conseil de guerre et punira conformément aux lois militaires:

« 1° Quiconque cherchera à débaucher de soldats autrichiens ou des soldats de l'armée russe;

« 2° Quiconque se permettra des injures et des invectives contre S. M. l'empereur d'Autriche ou contre S. M. l'empereur de Russie;

« 3° Quiconque fabriquera des piques ou des faulx en guise d'armes ou chez qui on en trouvera dans le but de favoriser le mouvement révolutionnaire.

« Lemberg, le 17 mai 1849.

« HAMMERSTEIN,

« général de cavalerie et commandant supérieur des troupes de la Gallicie.

WURTEMBERG.

Le 27 mai, le ministère wurtembergois a adressé au peuple une proclamation dans laquelle il l'avertit de se défier du lundi de la Pentecôte. On dit que dans cette assemblée la République doit être proclamée. D'autres prétendent qu'il ne s'agit que de faire une alliance offensive et défensive avec le gouvernement provisoire de Bade, en forçant la main au gouvernement. Les ministres font observer qu'une alliance avec le gouvernement provisoire de Bade serait contraire à la Constitution de l'empire. D'ailleurs si l'ordre est troublé dans le pays de Bade, le pouvoir de l'Empire peut seul le rétablir. Le gouvernement n'a pas voulu s'immiscer dans les affaires intérieures du pays de Bade, mais il a envoyé des troupes à la frontière pour faire respecter le territoire. Un pacte avec Bade et le Palatinat bavarois serait une déclaration de guerre à la Bavière et à d'autres Etats, et comment pourrait-on la soutenir?

Le 29 mai, l'assemblée populaire de Reutlingen a adressé les demandes suivantes au gouvernement:

« 1° Reconnaissance immédiate et réalisation de l'alliance existante en vertu des lois de l'empire avec tous les autres pays de l'empire allemand, par conséquent aussi avec le grand-duché de Bade et avec le Palatinat.

« 2° Rappel immédiat des troupes qui ont été envoyées à la frontière du grand-duché de Bade; refus de laisser passer les troupes qui n'ont pas prêté serment à la constitution et en particulier d'en laisser entrer dans la forteresse d'Ulm.

« 3° Armement de tout le peuple pour pouvoir repousser toute attaque des ennemis de l'empire et protéger contre elle chaque tribu allemande.

« 4° Faire prêter serment de suite à l'armée, ainsi qu'à tous les fonctionnaires séculiers et ecclésiastiques.

« 5° Amnistie pour tous les détenus politiques. »

Le 25 mai, 1,600 soldats de toutes armes se sont réunis sur la place des manœuvres de Louisbourg pour délibérer sur des affaires de service et déclarer qu'ils seraient fidèles à la Constitution de l'Empire. Les efforts de plusieurs officiers supérieurs pour faire lever la séance ont été infructueux. Le gouverneur général major Tropff, qui était accouru, a donné aux soldats la permission de rester réunis, après avoir pris connaissance de leurs intentions pacifiques. Le roi, averti par lui, est arrivé à cheval, et a tenu aux soldats le discours suivant:

« Soldats de Wurtemberg, que faites-vous ici? « Voulez-vous une révolte contre Roi! « Voulez-vous imiter les soldats badois, qui ont « abandonné lâchem ent leur prince? Vous ne le « pouvez pas et vous ne le ferez pas! »

Après ce discours, on a répondu au roi qu'il ne s'agissait que de traiter pacifiquement des affaires concernant les soldats. Le roi ayant demandé de plus amples explications, deux soldats du 1er et du 8e régiment d'infanterie se sont présentés devant S. M. et ont exposé respectueusement les griefs et les vœux de leurs camarades. Ils se sont exprimés ainsi:

« Les appels fréquens des hommes en congé, coûtent beaucoup de temps et d'argent. Les vieux soldats sont obligés de faire l'exercice trop souvent. Lorsqu'on se met en marche, les soldats désirent savoir pourquoi. Ils ne veulent pas imiter les soldats badois; mais ils n'agiront pas contre leurs concitoyens ou contre un peuple qui a reconnu la Constitution de l'Empire et prétend la faire exécuter. Le soldat, après son temps de service, redevient citoyen.»

Le roi a répondu:

« J'ai reconnu la Constitution de l'Empire et « je la maintiendrai. Je suis charmé de connaître « vos sentimens. Celui qui a parlé est un brave « soldat. »

Ensuite le roi lui a donné la main.

L'Assemblée paraissait très hostile à la Prusse.

Dans la même journée le 1er régiment régiment d'infanterie a défilé devant le Roi. On dit que S. M. a demandé au régiment si, en se mettant à la tête de l'armée, elle pouvait compter sur la fidélité et le dévouement des soldats. Les soldats ont répondu qu'ils se battraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pourvu que ce ne fût pas contre la Constitution et les résolutions de l'Assemblée Nationale, et si le Roi se mettait du côté du peuple sous ce rapport.

Le 27, a eu lieu à Reutlingen une assemblée populaire, où étaient représentés 49 hauts-bailliages et 202 associations populaires. Elle était présidée par M. Becher. Les sieurs Fickler et Hoff, venus de Carlsruhe, ont invité l'assemblée à seconder le mouvement du grand-duché de Bade. Les discours les plus radicaux ont été tenus par les délégués de la Haute-Souabe et de la Forêt-Noire. Il a été décidé que 64 *hommes de confiance* se rendraient auprès du ministère pour lui soumettre les motions votées par l'assemblée.

BAVIÈRE.

Le Roi Maximilien n'a pas reçu la députation de Francfort qui était venue à Munich pour lui offrir la dignité de lieutenant-général de l'Empire.

A la séance du 24 mai de la seconde Chambre, tous les députés sont à leur place, à l'exception de ceux du Palatinat. Répondant à une interpellation, le ministre déclare qu'il persiste dans sa résolution de la veille, d'exclure les députés du Palatinat. Alors M. Rubner donne lecture, au nom des deux fractions du côté gauche, d'une déclaration portant que la gauche quittera la salle aussitôt que l'on voudra faire voter sur la proposition du ministère concernant les députés du Palatinat. La gauche quitte la salle aux acclamations des galeries. Les galeries sont de nouveau évacuées et la séance est suspendue. Le vote est ajourné encore une fois, et le président exprime l'espoir que le temps parviendra à faire rentrer les députés. La séance est levée sans que la prochaine ait été fixée.

Des désordres ont éclaté dans le camp de Danowerth. Le mardi 23, les soldats traversèrent la ville en criant: *Vive la liberté! la République et Hecker!* et menacèrent un général, qui fut forcé de se retirer. Le soir ils retournèrent au camp. Un major les invita à rentrer dans le devoir; mais ils se portèrent à des voies de fait envers lui. Cependant on parvint à rétablir l'ordre, et les soldats se retirèrent dans leurs tentes; mais bientôt une nouvelle lutte s'engagea. Le lendemain un bataillon de chasseurs arriva de Burghausen et résolut de rétablir l'ordre. Un major adressa des réprimandes aux soldats; mais ils le saisirent au collet. Alors un autre officier donna un coup de sabre au soldat qui avait porté la main sur le major. Ce fut le signal d'un combat général. On chargea les fusils; mais les officiers intervinrent et empêchèrent la lutte, et la tranquillité fut rétablie. La loi martiale a été, dit-on, publiée dans le camp.

SAXE.

On lit dans la *Gazette allemande*, sous la rubrique de Dresde, 25 mai:

« Il ressort clairement des révélations faites par les insurgés qui ont été arrêtés ici que les démocrates avaient préparé une insurrection dans toute l'Allemagne, et que par suite de circonstances favorables, le mouvement a éclaté trop tôt à Dresde. On peut en poursuivre les ramifications en Bohême et en Hongrie, ainsi qu'à Berlin, où est le siége principal de la démocratie, à Francfort, dans la province rhénane, dans le Palatinat et dans le grand-duché de Bade.

« Des mandats d'arrêt ont été décernés contre l'avocat Greiner, membre de la dernière diète, contre l'architecte Semper et le maître de chapelle Wagner. Ces deux derniers sont parvenus à se réfugier en Belgique. On dit qu'en passant par Weimar, M. Wagner s'est fait présenter à la grande-duchesse, bien qu'il eût qu'il était poursuivi par la police. »

HANOVRE.

Le comte de Benigsen, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser au plénipotentiaire hanovrien près du pouvoir central allemand, M. le conseiller de justice de Bodmer, une Note dans laquelle il lui déclare que l'Assemblée Nationale de Francfort ayant rejeté le principe de la concentration, le gouvernement ne peut accepter la Constitution qu'elle a votée. Cette Assemblée n'exprime plus la volonté du peuple allemand, car les députés autrichiens, prussiens et saxons se sont retirés. Par son attitude, l'Assemblée Nationale autorise indirectement la guerre civile. Dans ces circonstances, le Roi croit devoir rappeler les députés hanovriens, et leur enjoint de ne plus prendre part aux travaux de l'Assemblée. Toutefois le gouvernement de S. M. s'est entendu avec d'autres gouvernemens d'Allemagne pour assurer l'unité et la force du pays. Le résultat des délibérations sera bientôt connu. Le plénipotentiaire est invité à prévenir les députés hanovriens, en déclarant qu'ils ne recevront plus le traitement de la caisse de l'Etat.

Cette pièce est datée de Hanovre, le 23 mai, et signée comte de Benigsen.

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

On lit dans la partie officielle de la *Gazette de Calsruhe* du 28 mai:

Au nom du comité du pays au ministre de l'intérieur et au ministre de la guerre.

« La Commission pour la défense du pays, composée des membres du comité du pays. MM. Brentano, Peter, Struve et Sigel, et à laquelle nous avons donné plein-pouvoir de prendre toutes les mesures qu'exige la situation de la patrie, a rendu les décrets suivans:

« 1° Le major Sigel est nommé généralissime de l'armée du Necker et de toutes les troupes badoises, tant de la garde nationale que de l'armée active, avec des pouvoirs illimités;

« 2° Le colonel Eichfeld est nommé commandant du régiment de la garde;

« 3° Le sieur Raveaux, membre de l'assemblée nationale allemande, est adjoint au généralissime Sigel en qualité de commissaire civil;

« 4° Le sieur Frobel, membre de l'assemblée nationale allemande, est nommé plénipotentiaire du peuple badois près le comité du pays de la Bavière rhénane;

« 5° Le capitaine Meyerhofer est nommé remplaçant du ministre de la guerre.

Les pleins-pouvoirs seront immédiatement expédiés et signés par les membres de la commission de défense du pays.

« Carlsruhe, le 25 mai 1849.

Fickler, Degen, Hoff, Thirbauth, Barbo, Séwane, Peter, Brentano, Stark.

PALATINAT.

M. Kulmann, écrit-on de Spire le 26 mai, est parti pour Paris en qualité d'ambassadeur du Palatinat bavarois et du pays de Bade. MM. Didier et Blindi lui ont été adjoints comme secrétaires, l'un pour le Palatinat, l'autre pour Bade.

HESSE-DARMSTADT.

Un supplément de la *Gazette de Francfort*, mande ce qui suit sur le combat livré près de Heppenheim:

Le 30 mai, vers 4 heures de l'après-midi, des masses considérables de corps francs badois ont attaqué les troupes de l'empire près de Heppenheim. Le combat a duré jusqu'à la nuit. Après que la première attaque eut été repoussée, les troupes ont pris l'offensive et ont rejeté les corps francs jusqu'à Weinheim. La perte de ces derniers est considérable, les champs aux environs d'Heppenheim sont jonchés de morts et de blessés. Zirmenmann, lieutenant en premier dans l'état-major, et M. Hoffmann, lieutenant en premier dans le 2e régiment, tous deux au service de la Hesse grande-ducale, ont été tués.

Toutes les troupes dont on pouvait disposer aux environs de Francfort ont été à cet ordre transportées par le chemin de fer à Heppenheim pour rejeter complétement l'ennemi au-delà de Necker.

Un autre détachement de corps francs, qui s'avançait vers Auerbach par l'Odenwal, a été dispersé par les paysans.

Le chemin de fer du Mein au Necker a été mis exclusivement à la disposition du général en chef de Peucker. Depuis ce matin on n'expédie plus ni voyageurs, ni marchandises, ni lettres par ce chemin de fer, qui pour le moment n'est affecté qu'au transport des troupes que l'on envoie d'ici et de nos environs à Darmstadt et dans la Bergstrasse.

DANEMARK.

D'après les correspondances et les journaux de Copenhague du 25 mai, le *Journal des Débats* publie les observations suivantes:

« Le ministre de la guerre du Danemark était parti pour Fredericia. Les Allemands bombardaient encore cette forteresse, qui avait pris feu sur plusieurs endroits. Le général allemand Bonin force les paysans danois à travailler aux constructions qu'il fait élever pour affaiblir le feu de la garnison. C'est le même système de siége que celui des Autrichiens à Venise.

« Le cabinet danois vient d'envoyer M. de Reedtz à Berlin pour entamer là des négociations de paix directes avec le ministère prussien, sans que néanmoins la médiation de lord Palmerston soit terminée. Le comte de Brandenbourg a proposé au Danemark, comme base de la paix, ce qu'il appelle *l'indépendance constitutionnelle* du Schleswig, tant de l'Allemagne que du Danemark. Il paraît que lord Palmerston appuie cette proposition qui, selon nous, ne peut être qu'attentatoire à l'intégrité territoriale du Danemark comme elle a été reconnue par les traités de 1814 et de 1815.

« Lorsqu'en 1814, par le traité de Kiel, le Danemark céda à l'Angleterre l'île de Helgoland, située à l'embouchure de l'Elbe, et faisant jusqu'alors partie du duché de Schleswig, les droits de la couronne danoise sur ce duché furent-ils contestés? L'Allemagne ne protesta point; le duc d'Augustenbourg ne trouva rien à dire, et la Grande-Bretagne elle-même, en acceptant cette cession territoriale d'un point très important pour son commerce, n'en discuta point la validité.

« En vérité, il est à craindre que cette indépendance ne soit l'expression diplomatique de la séparation effective du Schleswig et du Danemark, et que ce terme si calme et si constitutionnel ne couvre quelque chose de conquête de la part de la Prusse. L'union personnelle du Schleswig avec le Danemark subsistera, dit-on; mais ce dernier lien pourra-t-il long-temps résister aux menées d'un parti violent dont les sympathies sont toutes prussiennes, à la tentation de faire partie de la grande Allemagne, et à celle du duc d'Augustenbourg, dont cette guerre désastreuse est l'œuvre préparée de longue main?

« La gravité de cette question pour l'équilibre politique et commercial de l'Europe est incontestable, et ne saurait se mesurer sur l'importance du territoire qui est en jeu; aussi la signalons-nous encore une fois à l'attention sérieuse des hommes d'Etat de France et d'Angleterre. »

BULLETIN COMMERCIAL.

CHANGES DE SMYRNE.
15 JUIN 1849.
En Beschiks.

Londres	110, 110
Marseille	173
Constantinople	au pair.

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 14 juin.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur ottom. *Erégli*, cap. Ismail bey, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 15 juin.

VARNA. Bateau à vapeur autr. *Ferdinando*, cap. Pocovich, avec march. div., groups et passagers.

TRIESTE. Bateau à vapeur autrichien, *Europa*, cap. M. Florio, avec march. diverses groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottoman *Scoan-Bahri*, cap. P. Antoine, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 17 juin.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Wien*, cap. G. Kusliza, avec marchandises diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 15 juin.

MARSEILLE. Bateau à vapeur fran. *Sésostris*, cap. d'Angeville, avec march. div. groups et passagers.

Du 16 juin.

SALONIQUE. Bateau à vapeur otto. *Numakhi Tidjoret*, cap. D. Defonzo, avec march. div. groups et passagers.

SALONIQUE. Bateau à vapeur autrich. *Asia*, cap. N. Franovich, chargé de div. march. groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur angl. *Tagus*, capitaine J. Joy, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 18 juin.

SOUTHAMPTON. Bateau à vapeur angl. *Sultan*, c. G. Brooks, chargé de march. div., gr. et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 13 juin.

GENES. Br. sarde, *Due Fratelli*, cap. G. Ghileone, en lest, adressé à M. Dodero; trois mâts sarde, *Olivo*, cap. G. Dallorso, en lest, adressé à M. Berzolese.

MALTE. Trois-mâts angl. *Azzopardi*, cap. A. Azzopardi, charge de pierres, adressé à M. Eigeneud.

MESSINE. Br. russe, *Providenza*, cap. G. Bora, chargé de div. march. à ordre.

NAPLES. Trois-mâts angl. *Arno*, cap. T. Warland, en lest, à ordre.

TRIESTE. Br. autr. *S Nicola*, cap N. Pavunovich, chargé de div. march. adressé à M. Cuspilich.

VENISE. Sch. norw. *Ellida*, cap. Holm, en lest, à ordre.

SPEZZIA. Br. grec, *A. Dionisios*, cap. E Stemaziotì, charge de sucre, adressé à M. Mélas; br. grec, *Evangheliatria*, cap. A. Coutroulis, en lest, à ordre.

GALATZ. Br. grec, *A. Nicolaos*, cap. V. Aggi Annario, charge de bois de construction, à ordre.

NEW-CASTLE. Br. angl. *Horn*, cap. C. Parquer, en lest, à ordre.

Du 14 juin.

MALTE. Trois-mâts angl. *Metilda*, cap. E. Zamitte, en lest, à ordre; br. angl. *Biesel*, cap. A. Sofreda, charge de div. march. à ordre.

ALEXANDRIE. Br. ottoma, *Marut*, cap. A. Omer, charge de riz et nattes, adressé à M. Aggi Ibrahim.

TAGANROK. Br. angl. *Prince Oscar*, cap. B. James, charge de laine, à ordre.

VENISE. Br. angl. *Caroline*, cap. T. Homell, en lest, à ordre.

SANTORIN. Br. russe, *Elias*, cap. M. Avaso, charge de vin, à ordre.

IBRAILA. Br. autr. *Noé*, cap. S. Benzini, charge de maïs, adressé à M. Ivanciich; br. autr. *Orrizzonte*, cap M. Mocovich, charge de maïs, à ordre.

KERTCH. Trois-mâts angl. *Heart of Oak*, cap. J. Adams, charge de suif de lin, à ordre.

GALATZ. Br. angl. *Commodor*, cap. R. Robinson, charge de graine de lin, à ordre.

IBRAILA. Br. grec, *Angiolina*, cap. J. Psoro, charge de maïs, adressé à M. Aghelastos.

CARDIFF. Sch. angl. *Ann*, cap. E. Saunders charge de fer, à ordre.

ALGER. Trois-mâts angl. *Hope*, cap. M. William, en lest, à ordre.

VARNA. Br. sarde, *Antiopa*, cap. M. Cavassa, charge de blé, adressé à M. Bragò; br. grec, *Eolos*, cap. S. Fotias, chargé de blé, à ordre.

TRÉBISONDE. Sch. angl. *Flirt*, cap J. Davis, charge de mais, adressé à M. Stefanovich.

ORFANO. Br. ion. *P. Spartini*, cap. D. Lichiarlopulo, charge de coton, à ordre.

ORTÈNZA. Br. grec, *Sofocla*, cap. L. Nenga, charge de maïs, à ordre.

MICONO. Br. grec, *A. Eleni*, cap. Y. Drita, en lest, à ordre.

Du 15 juin.

AIVALI. Br. grec, *A. Forghios*, cap. Y. Boucouris, charge d'huile, adressé à M. Ralli.

ISMAIL. Br. grec, *Santis*, cap. T. Mougiuris, charge de blé, adressé à M. Mela.

ALEXANDRIE. Br. ottoman, *Mesnoui*, cap. H. Attab-Ali, chargé de div. march. à ordre.

SAMSOUN. Br. grec, *Ipapandi*, cap. M. Cogiamanis, charge de mais, adressé à M. Bernard.

TRIESTE. Br. autr. *Indo*, cap. T. Marovich, charge de div. march. adressé à M. Marinovich.

SMYRNE. br grec, *Aghathi Tihi*, cap. N. Covidhis, charge de sel, à ordre.

PLIMOUTH. Br. angl. *Catherina Tranter*, cap. E. George, charge de charbon de terre, à ordre.

ODESSA. Br. russ. *Victoria*, cap. H. Ahrens, charge de blé, à ordre.

HART-POOL. Br. angl. *Avec*, cap. R. Story, charge de charbon de terre, à ordre.

ALEXANDRIE. Br. ottoman, *Fettulah*, cap. A. Mehmet, charge de div. march. à ordre.

SAMSOUN. Br. ion. *A. Spiridionas*, cap. H. Vlassopulos, charge de tabac, adressé à M. Caravia.

GENES. Sch. sarde, *Sultana*, cap. A. Anselmi, en lest, à ordre.

SMYRNE. Br. grec, *Catinco*, cap. Y. Cercakas, charge de sel, à ordre.

MALTE. Br. angl. *Oreste*, cap. A. Tagliafero, charge de div. march. adressé à M. Zino.

CATTARO. Trois-mâts autr. *Giopa*, cap. A. Petrino, en lest, adressé à M. Pardo.

GALATZ. Br. angl. *Georges*, cap. R. Kerby, chargé de blé, à ordre.

GENES. Br. sarde, *Prudenza*, cap. D. Enrico, en lest, adressé à M. Pedemonte; br. sarde, *Conte Alessandro*, cap. G. Dodero, en lest, adressé à M. Flori. br. sarde, *Deuxenire*, cap. A. Ghozza, en lest, à ordre.

TRIESTE. Br. ion. *Ahilefs*, cap. N. Raftopulo, en lest, adressé à M. Caravia.

ODESSA. Br. grec, *I Ellas*, cap. A. Malios, charge de blé, à ordre.

Du 16 juin.

GALATZ. Br. ion. *Olbon*, cap. E. Macri, charge de seigle, à ordre.

ODESSA. Trois-mâts angl. *Cornhill*, cap. E Brown, chargé de div. march. à ordre.

JAFFA. Br. ott. *A. Nicolaos*, cap. A. Sava, en lest, à ordre.

CHIO. Br. grec, *Eleni*, cap. F. Pittu, chargé de sel, adressé à M. Aghelastos.

GENES. Br. sarde, *Magnifico*, cap. N. Dodero, en lest, à ordre.

NEW-PORT. Br. angl. *Emblem*, cap. W. Finch, chargé de charbon de terre, à ordre.

DÉPARTS du 13 juin.

DANUBE. Br. russe, *Arcadia*, cap. Y. Spasoglu, en lest.

MER-NOIRE. Br. grec, *Eleni*, cap. Y. Kolkino, en lest.

TRIESTE. Br. grec, *Beanthia*, cap. P. Sigalis, chargé de maïs; br. grec, *Eracles*, cap. C. Marcos charge de maïs.

A LEXANDRIE. Br. grec, *A. Trias*, cap. M. Calimatis.

ODESSA. Trois-mâts sarde, *Olivo*, cap. F. Dallorso, en lest.

GALATZ. Br. franç. *Hermine*, cap. D. Lendemiel, en lest.

GALLIPOLI. Br. grec, *Alexandros*, cap. G. Dhimostenì, chargé de charbon de terre.

Du 14 juin.

ODESSA. Trois-mâts sarde, *Samone*, cap. A. Pitalugo, en lest.

TAMAROVA. Sch. russe, *Athina*, cap. C. Dhimitrin, en lest.

LIVOURNE. Br. grec, *Aghathi Tihi*, cap. D. Matiudhi, chargé de blé.

MER-NOIRE. Br. russe, *Erienia*, cap. I. Stavri, charge de div. march.

DANUBE. Br. grec, *Xenofon*, cap. A. Cougias, charge de sel; br. grec, *Leonidhas*, cap. P. Foccas, en lest; br. grec, *Fokos*, cap. T. Marabutis, en lest.

TRIESTE. Br. autr. *Arta*, cap. M. Sbottega, charge de seigle.

Du 15 juin.

MARSEILLE. Br. sarde, *Antiope*, cap. M. Cavassa, chargé de blé

TRIESTE. Br. autr. *Burgo*, cap. G. Andrich, charge de maïs.

CORK ou FALMOUTH. Sch. angl. *Rendia*, cap. E. King, charge de maïs.

MER-NOIRE. Br. sarde, *Campidoglio*, cap. A. Raffo, en lest.

Du 16 juin.

CORK ou FALMOUTH. Br. angl. *Integrity*, cap. T. Jobbing, charge de maïs; br. angl. *Margarita*, cap. W. Pippett, charge de maïs.

MALTE. Br. grec, *Xolos*, cap. S. Foïta, chargé de blé.

DANUBE. Br. russe, *Leonidhas*, cap. D. Giuveletti, en lest.

ANNONCES.

DALL' I. R. CONSOLATO D'AUSTRIA IN SALONICCO.

EDITTO.

L'Imp. Reg. Consolato d'Austria in Salonicco deduce a pubblica notizia essere mancato ai vivi il 24 corrente senza lasciare testamento il sig. Giorgio Vianello, negoziante austriaco. Coloro che come creditori o per qualsivoglia titolo legale credessero poter promuovere ragioni sulla di lui eredità, dovranno insinuarsi innanzi quest'autorità contenitoria personalmente o per mezzo di legittimo procuratore entro il termine di sei mesi, decorribili dal giorno della prima inserzione nel presente editto nel *Journal de Constantinople* mentre in caso diverso si passerà alla liquidazione dell'eredità ed all'immissione in possesso di quelli i quali avranno legalmente legittimato il loro titolo.

Salonicco, 29 Maggio 1849.

L'Imp. Reg. Consolo,
ATANASKOWIG.

Avis.

Le Sieur Gambin est invité à se présenter à la Chancellerie de la légation de France dans cette résidence, pour y prendre communication de deux lettres qui l'intéressent.

Avis.

A céder tout de suite jusqu'au 15 octobre prochain, une maison en pierre, située à Péra, avec ou sans meubles.

S'adresser chez Mme Munier, à Péra.

A VENDRE

Un Carosse anglais à deux ressorts, patenté et en très bon état.

S'adresser à M. Schneider, à Koulé-Kapousnou.

A VENDRE

En totalité ou en détail un beau mobilier complet fabriqué à Paris, composé de bahut de cuisine, meubles de salle à manger, tables, chaises, vaisselle en porcelaine, linge, meubles de salon, canapé, fauteuil, lits, armoires à glace, buffets, toilette, tables de nuit en tout en acajou, Rideaux, glaces, tableaux, gravures, vins français, une voiture, un cheval, etc. S'adresser pour renseignements à M. Pianoy vis-à-vis le Théâtre.

REVUE DE L'ÉDUCATION NOUVELLE,

JOURNAL DES MÈRES ET DES ENFANS,

Cette publication, basée sur la morale la plus sévère, s'adresse à ceux qui font l'éducation de l'enfance au sein de la famille. Elle est donc merveilleusement appropriée aux idées de l'Orient et se recommande d'ailleurs par le talent et la philanthropie de ceux qui l'ont conçue.

Bureaux, rue Neuve des Petits-Champs, 97, à Paris.

Prix de l'abonnement pour l'étranger, 16 francs par an.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, à l'administration des postes françaises, à Péra.

Dans les villes du littoral, à l'agence de la même administration.

Avis.

Le public est prévenu qu'un Casin vient d'être établi à Cafki, île des Princes, sous la direction de M. Gerasimo Couphs.

Cet établissement, d'une toute neuve et charmante construction; avec des salons élégamment meublés; un brillant orchestre exécutant quatre fois par semaine, régulièrement, jours de dimanche, mardi, jeudi et samedi, ainsi que tous les jours de fête, généralement, des morceaux choisis; un service parfait et aux prix ordinaires. Tout cela devra contribuer à rendre la fréquentation de ce Casin la plus divertissante possible à ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Le directeur se propose, en même temps, de donner, une fois par semaine, à des jours qui seront ultérieurement indiqués des bals par invitation à des familles honorables.

L'entrée du Casin ne sera pas libre pendant les soirées de bal.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE,
ÉCHO DE L'ORIENT.
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SMYRNE.